

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 22

Artikel: La repourvue de la régence
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

UN MOIS GRATIS.

Les nouveaux abonnés pour un an ou six mois, à dater du 1^{er} juillet 1909, recevront gratuitement les numéros du mois de juin.

LA REPOURVUE DE LA RÉGENCE

Il existe nombre de documents sur les conditions de l'instruction publique dans le canton de Vaud, documents datant des premières années de son existence et même de l'inerte époque de la domination de Berné. Un des plus instructifs est le rapport contenu dans le bel ouvrage de M. Ch. Burnier, *La Vie vaudoise et la Révolution*. Le voici :

Rapport de l'examen fait le vendredi 28 décembre 1790 pour la repourvue de la régence de Jouxens et Mézery, paroisse de Prilly.

Trois prétendants se sont présentés, savoir le cit. J.-Pierre Liechty de Jouxens et Mézery, demeurant dans ce dernier village, âgé de trente-trois ans, veuf, ayant deux jeunes filles, n'ayant jamais travaillé qu'à la terre. — Le cit. Salomon Baudet, de Bottens, demeurant à Lausanne, âgé de vingt-six ans, sachant le métier de cordonnier. — Le cit. François-Louis Bonnelance, de la corporation française, âgé de dix-neuf ans, marié, sans enfant, exerçant actuellement la régence de Chavannes qu'il dessert depuis 1796.

Ces trois prétendants, en présence de cinq communiens de Jouxens et Mézery, ont successivement été examinés par le cit. Doyen Curtat, pasteur de Prilly, et son suffragant le ministre Chavannes fils, sur la lecture, la religion, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et la musique, ces six objets d'enseignement pour les écoles de campagne.

Aucun n'a eu de succès distingués et l'on n'est pas étonné que des personnes habiles ne veuillent point se présenter pour une régence qui, au taux actuel des denrées, ne vaut en tout que sept à huit louis par an. Cependant en leur assignant des succès relatifs on a trouvé que Bonnelance avait le mieux réussi : Il lit très bien et d'une voix forte; il a montré du bon sens dans ses réponses sur la religion; son écriture est assez bonne en grosse et fine, son orthographe la meilleure. Il sait très bien l'arithmétique et il est le seul qui se soit tiré de la division composée qu'on avait donné pour épreuve. Enfin il chante les quatre parties des psaumes et sa voix est très juste. Baudet venait ensuite et Liechty était le dernier, précisément à raison inverse de leur âge... Liechty a lu d'une voix très forte et emphatique, pesant sur chaque liaison sans en omettre aucune. Ses réponses sur la religion n'ont pas été exactes. Son écriture en gros et en fin montre qu'il n'a pas les principes, quoiqu'elle ne soit pas absolument mauvaise. Son orthographe est encore plus fautive que celle de Baudet. Son arithmétique est nulle; sa voix juste, pleine, mais ne chante que le ténor et la basse.

Cependant les cinq communiens présents ont manifesté ouvertement que leur communier obtint le poste, alléguant qu'il était extrêmement pauvre, que sa santé délicate ne lui permet plus de continuer des ouvrages pénibles, et qu'enfin lui et ses enfants ne manqueraient pas de tomber bientôt à la charge de sa misérable commune surchargée d'un fort grand nombre de pauvres et ne pouvant déjà plus suffire à toutes ses charges. On leur a répondu qu'il ne s'agissait pas de faire ici une œuvre de charité, mais de donner à la place vacante un aussi bon régent que possible. Ils insistèrent encore et on leur demanda s'ils ne savaient rien des mœurs de leur protégé; ils l'ont beaucoup vanté et ont promis de présenter par écrit un témoignage de leur commune.

On croit devoir ajouter un état sommaire de la pension affectée à la régence vacante. Le régent reçoit annuellement, en argent, 185 florins (le florin valait environ 60 centimes); en messel 28 quarterons; en bois 1 char, en terrain 2 b. poses, outre un mauvais logement et un petit jardin. D'entre les articles de cette petite pension, deux paraissent assez précieuses dans ce moment, c'est un sac de seigle fourni jusqu'ici par le receveur des pauvres de Lausanne, et deux quarterons de messel fournis par le fermier du ci-devant château de Prilly. Il serait convenable, sans doute, d'assurer la totalité d'une aussi minime pension. L'école est composée annuellement de quinze à vingt enfants. Peut-être que la modicité de la pension, qui ne peut guère longtemps rester sur ce pied, et le peu de capacité des aspirants actuels, sembleraient demander qu'on n'établisse pour le moment qu'un régent provisoire, lequel ayant la perspective d'être confirmé s'il faisait des progrès et lorsque la pension serait devenue meilleure, aurait ce double motif pour se perfectionner toujours davantage.

Le Conseil d'éducation nomma Bonnelance qui, à l'âge de dix-sept ans, « desservait » déjà la régence de Chavannes.

LES CANCOIRES

CROQUIS RUSTIQUES

Les pommiers blancs fleuris semblent des épousées, Et dans les prés, sans fin grillonnent les grillons Leur appel à l'été pourvoyeur des sillons Qui bientôt frémira d'effluves embrasées.

C'est le printemps qui chante. On croit, à sa venue, Devant le grand tableau de la terre au réveil, Voir comme un nouveau-né sourire le soleil, Car tout tressaille et rit d'une joie inconnue.

Et les réalités ressemblent à des contes... Le soir doux et calin s'attarde avec les gens Qui, comme une musique, écoutent en songeant, Le ronron continu des cancoires qui montent...

Qui montent de partout à l'assaut des verdure, En leur vol maladroit égayant les gamins, Qui pour mieux s'amuser, tout le long des chemins, Imaginent déjà de plaisantes tortures.

HENRI SCHÜLER.

CES BONS VIEUX PATOIS!

DANS un ouvrage très intéressant sur l'origine et la formation de la langue française — il n'est pas d'aujourd'hui — M. Hyppolyte Cocheris montre par de nombreux exemples que les patois sont aujourd'hui les représentants des dialectes.

« Le latin, dit-il, s'étant morcelé en italien, en espagnol, en provençal et en roman; le roman se morcela en normand, en bourguignon et en picard. A son tour, lorsque le roman devenu français acquit une influence politique et littéraire, une primauté reconnue, chacun des dialectes se morcela de nouveau en de plus petits idiomes, qu'on appelle « patois ».

« Semblable au voyageur qui perd ses forces à mesure qu'il marche, un mot né de l'autre côté des Alpes, laisse peu à peu sur le chemin, à mesure qu'il avance vers le nord, quelques parties de lui-même. On peut citer bien des exemples capables de faire comprendre la multiplicité des formes que revêt le même mot selon sa position géographique, formes très utiles à connaître pour retrouver l'origine des mots. »

Les patois sont très nombreux : ils varient à l'infini, d'un département à un autre, d'un canton à un autre, d'une localité même à une autre, ainsi qu'on peut le constater chez nous.

Voici, à titre de curiosité une phrase tirée de la parabole de l'Enfant prodigue, traduite en patois de diverses régions, toutes latines bien entendu, patois tantôt fort rapprochés, tantôt fort éloignés les uns des autres. On y pourra saisir, par comparaison, les flexions multiples qu'un même mot peut subir en passant par des gosiers différents.

*

Texte français : « Un homme avait deux fils, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien. »

Voyons le patois, maintenant :

« J'un'y avève ouun homme qu'avève deux fils; et l'pu jôue dei deuss diha atoti s'père : père, dune me lu part do l'heritegche qui m'vint. Et i partiha s'bin inte l'eux deuss. »

(Patois wallon des environs de Malmedy.)

« In homme aveut deux fils; li pus jôue des deux ly dit : père, diné m'cou qui m'vint et vola qu'ilz y fait leu partheche. »

(Patois de Liège.)

« Inn hom avau deux flus, el pus josne di a sin père : min père, donem chou ki peut m'revnir d'vos bins. Et eli père lieus a fé l'partage d'son bin. »

(Patois de Cambrai.)

« Ain homme avoïait deeux garchéons, l'pus joute dit à sin père : Main père, baillé m' chou qui doïte me m'v'nir ed vous bien et leu père leu partit sain bien. »

(Patois d'Arras.)

« Eun home avouoit deux éfans, don l'pu jeune di à sin père : min père, donème eche qui doüoit m'arvenir ed vou bien. L' père leu za fait l' partage ed sin bien. »

(Patois de Saint-Omer.)